

---

# norme française

---

Signalisation routière horizontale

## **Marquages appliqués sur chaussées**

### **Détermination des dosages**

E: Horizontal road marking — Markings applied on the roads — Weight determinations

D: Horizontale Straßenbeschilderung — Fahrbahnmarkierungen — Bestimmung der Gehalte

---

**Norme française homologuée** par décision du Directeur Général de l'afnor le 20 mars 1991 pour prendre effet le 20 avril 1991.

---

**correspondance** À la date de publication de la présente norme, il n'existe pas de norme ou de projet de norme européenne ou internationale sur le sujet.

---

**analyse** La présente norme définit une méthode de détermination ponctuelle des dosages de produits de marquage de chaussées selon différentes situations d'application.

**descripteurs** **Thésaurus International Technique** : signalisation, chaussée, marquage, revêtement, peinture, enduit, dosage, sécurité routière.

---

**modifications**

**corrections**

---

## Membres de la commission de normalisation chargée de l'élaboration de la présente norme

Président : M MULLER

Secrétaire : M BRY — Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

M	ARKER	Sovitec SA
M	AVERSENSO	Société des Autoroutes de Paris-Rhin-Rhône
M	BOUDEAUD	Master Peintures
M	BOUSSUGE	Services d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
M	BRACHOTTE	Master Peintures
M	CLAUDE	Techniques Nouvelles
M	CLEMENT	Laboratoire Régional de l'Ouest Parisien
M	DEMAZURE	3 M
M	DUDOUIT	Direction Départementale de l'Equipement du Calvados
M	ETTEDGUI	SAR
M	FRANCHETTE	Grands Travaux Urbains
M	FRATTI	Scétauroute
M	GARRETA	Potters Ballotini
M	GUY	Kiffer et Hamaide
M	JACQUES	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
M	LACHAUME	Laboratoires REX
M	LAGOANERE	Temsol SA
M	LE LOC'H	Mairie de Paris — Direction de la Voirie
M	LERNOULD	Centre d'Etudes des Transports Urbains
M	MACHENAUD	Prosign
M	MACHU	Centre d'Etudes des Transports Urbains
M	MARPAUX	Direction des Services Techniques de Rambouillet
M	MASSON	Direction Départementale de l'Equipement de la Manche
M	MONOT	Direction Départementale de l'Equipement des Yvelines
M	MOSINI	Prosign
M	MULLER	Syndicat de la Signalisation et des Equipements Routiers et Urbains
MME	PATROUILLEAU	AFNOR
M	PEUREUX	3 M
M	SCHWANDER	Services d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes
MME	SERRES	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
M	SIRETA	Syndicat de la Signalisation et des Equipements Routiers et Urbains
MME	VALIOT	Prosign
M	ZEITOUN	Sté UNIDOC

## AVANT-PROPOS

*Cette norme fait partie d'une série de normes qui concernent la détermination des caractéristiques des marquages appliqués sur chaussées (signalisation horizontale). Parmi ces caractéristiques figurent les conditions de mise en œuvre.*

*Il s'agit soit d'applications particulières de méthodes normalisées existant par ailleurs, soit de méthodes spécifiques aux produits de marquage routier qui proviennent pour une grande part de documents LCPC (Laboratoire Central des Ponts et Chaussées).*

## SOMMAIRE

	Page
0 INTRODUCTION .....	3
1 OBJET .....	3
2 DOMAINE D'APPLICATION .....	3
3 DÉFINITIONS .....	4
4 PRINCIPE DE LA MÉTHODE .....	4
5 MATÉRIEL .....	4
6 EXÉCUTION DE L'ESSAI .....	4
6.1 Nombre de déterminations .....	4
6.2 Cas des produits projetés sans saupoudrage .....	5
6.3 Cas des produits extrudés sans saupoudrage .....	5
6.4 Cas des produits de saupoudrage .....	5
7 PROCÈS-VERBAL D'ESSAI .....	6
8 BIBLIOGRAPHIE .....	6

### 0 INTRODUCTION

L'ensemble des normes de cette série a été prévu pour l'harmonisation des modalités de la signalisation routière en vue de la sécurité des utilisateurs de la route et de la compréhension des messages transmis à ces utilisateurs par la signalisation horizontale.

### 1 OBJET

La présente norme définit une méthode de détermination des quantités de produits appliqués sur chaussée par unité de surface pour réaliser un marquage.

Ces quantités s'expriment en grammes par mètre carré, ce rapport est dénommé le dosage.

### 2 DOMAINE D'APPLICATION

La méthode, objet de la présente norme, s'applique pour la détermination ponctuelle de dosages à l'aide d'éprouvettes.